Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

REÇU LE 31/08/2020

N° 14734*03

cerfa

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
31/08/2020		

1. Intitulé du projet

Modification du parc éolien des Myosotis (autorisé le 30 décembre 2019 par arrêté préfectoral n°2019-902 abrogeant l'arrêté préfectoral n'°I-5032 portant autorisation environnementale, puis complétée par arrêté préfectoral complémentaire n°2020-171 le 20 mars 2020)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale: Eoliennes des Myosotis

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: MAHFOUZ Roy, Président

RCS / SIRET: 5 0 0 0 3 1 9 8 4 0 0 0 3 1

Forme juridique: SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
Catégorie : 1 Sous-catégorie : D	12 éoliennes de 180 m de hauteur totale avec une hauteur au moyeu de 105 m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le parc éolien des Myosotis a été autorisé le 30 décembre 2019 par arrêté préfectoral n°2019-902 abrogeant l'arrêté préfectoral n'°I-5032. Le projet se compose de douze éoliennes (d'une puissance unitaire de 3,0 à 3,6 MW) E2, E3, E4, E5, E6, E7, E8, E9, E10, E11 et E12 de 165 m de hauteur totale avec un mât de 99 m, d'un diamètre de rotor de 131 m et E1 de 150 m de hauteur totale avec un mât de 93 m, d'un diamètre de rotor de 117 m ainsi que de quatre postes de livraison électrique.

Ce projet modificatif a pour objectif d'obtenir un modificatif des autorisations liées au parc éolien des Myosotis. Le but de cette modification est d'optimiser la production du parc éolien.
Ainsi la modification porte sur le type de machine : celles retenues pour l'ensemble des éoliennes du parc possèdent un diamètre maximal de rotor de 150m et une puissance nominale maximale de 4.2MW unitaire. La hauteur totale maximale des éoliennes est de 180 m. La hauteur au moyeu est de 105 m pour les douze éoliennes.

Les déplacements entre les éoliennes autorisées et modifiées sont de 28 m pour la E1, 13 m pour la E2, 13 m pour la E3, 5 m pour la E4, 65 m pour la E5, 13 m pour la E6, 37 m pour la E8, 4 m pour la E9, 9 m pour la E10, 20 m pour la E11et 9 m pour la E12.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de cette modification est d'installer des éoliennes de génération plus récente que celles déposées dans le dossier d'autorisation en 2017 et d'optimiser la production du parc éolien des Myosotis vis-à-vis du gisement naturel. En effet, ce parc est autorisé mais pas encore construit. En outre, cette modification nous permet d'harmoniser le parc avec un unique modèle de turbine.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux du projet modificatif reste identique à celle du projet initial autorisé. Le chantier dure entre 6 et 9 mois et comporte les éléments suivants :
- Enfouissement de câbles,
- Aménagement des voiries et plateformes,
- Fondations des éoliennes,
- Livraisons des composants,
- Montage des éoliennes,
- Phase de test et mise en service.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pour sa phase d'exploitation, le projet modificatif ne diffère pas du projet initial autorisé.
Une fois le parc mis en service, des opérations d'exploitation sont prévues, telles que :
- l'inspection des éoliennes,
- la maintenance préventive (semestrielle) et curative, ainsi que du poste de livraison (annuelle),
- l'entretien des pourtours des éoliennes (trimestriel),
- le suivi environnemental général du projet.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet initial a été instruit sous le régime de l'autorisation environnementale.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Dimensions des plateformes : E1/E2/E3/E4/E5/E6/E7/E8/E9/E10/E11/E12	3441 m² / 3007 m² / 3566 m² / 2625 m² / 6129 m² / 3585 m² / 4667 m² / 3875 m² / 4000 m² / 4011 m² / 3545 m² / 6670 m²
Gabarit théorique maximisant des 12 éoliennes : Hauteur totale ; Diamètre du rotor ; Hauteur au moyeu ; Garde au sol	180 m ; 150 m ; 105 m ; 30 m
Postes de livraison : Longueur ; Largeur ; Hauteur	12 m ; 3,4 m ; 3,5 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Communes : Ecly et Son
Adresse des implantations :
- E1 : ZB 9 et 10, L'Écusson, 08300 Ecly
- E2 : ZB 9, L'Écusson, 08300 Ecly
- E3 : ZB 1, Chemin des Bois, 08300 Ecly
- E4 : ZD 13, La Valbarie, 08300 Son
- E5 : ZD 5, Pourcelet, 08300 Son
- E6 : ZD 2, Pourcelet, 08300 Son
- E7 : ZB 6, Les Septiers, 08300 Ecly
- E8 : ZB 6, Les Septiers, 08300 Ecly
- E9 : ZC 2, La Valbarie, 08300 Ecly
- E10 : ZC 1, La Valbarie, 08300 Ecly
- E11 : ZD 5, Pourcelet, 08300 Ecly
- E12 : ZC 16, La Noelle, 08300 Ecly

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 0 4 ° 1 6 ' 5 1 " 192 **Lat.** 4 9 ° 3 3 ' 2 7 " 639

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

NB du paragraphe 4.6: les coordonnées des 12 éoliennes (Lambert 93 et WGS84) se situent en ANNEXE 7 dans le Tableau 2 : Coordonnées des éoliennes autorisées et en projet de modification

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☒ Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le projet se compose de douze éoliennes et de quatre postes de livraison. Ce projet a été autorisé le 30 décembre 2019 par arrêté préfectoral n° 2019-902 abrogeant l'arrêté préfectoral n'°I-5032 portant autorisation environnementale, puis complétée par arrêté préfectoral complémentaire n°2020-171 le 20 mars 2020.

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 4,5 km au sud du projet. Il s'agit de la "Vallée de l'Aisne".
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet initial autorisé a fait l'objet d'une étude d'impact. Pour le projet modificatif, une reprise de l'évaluation écologique a été réalisée. Les mesures environnementales permettent d'obtenir des impacts résiduels non significatifs.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	L'addition de l'emprise cumulée des éoliennes du projet est de 54 976 m² (soit 5ha 49a 76ca) pris sur les terres agricoles.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	Durant la phase de chantier, des convois exceptionnelles achemineront les éoliennes sur le site d'implantation. Des camions toupie et des véhicules liés aux entreprises du BTP intervenant sur le chantier seront présents.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Les éoliennes sont des sources d'émissions sonores et soumises à des réglementations. Une étude acoustique portant sur la modification du projet éolien des Myosotis a été réalisée et démontre le respect des émergences maximales réglementaires.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Les structures de plus de 50 mètres de hauteur sont soumises à une obligation de balisage lumineux diurne (blanc) et nocturne (rouge) sur chaque éolienne.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Une étude paysagère permettant la comparaison entre le projet éolien des Myosotis et la modification proposée a été réalisée. Pas d'impact supplémentaire.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Pour information, le projet des éoliennes des Myosotis fait état de mesures liées à la démarche ERC permettant de conclure à un impact résiduel non significatif.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de modification des éoliennes des Myosotis devrait être dispensé d'évaluation environnementale.
En effet, nous rappelons que l'étude écologique, au regard des caractéristiques de l'enveloppe d'éoliennes proposée faisant l'objet du présent dossier de modification, présente des impacts résiduels par rapport au projet initial sur la biodiversité jugés non significatifs.
Au vue de ces éléments et de l'ensemble des mesures proposées, nous estimons que le projet modificatif devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 7: Document de présentation du dossier modificatif ANNEXE 7.1 : note d'actualisation du plan de bridage acoustique ANNEXE 7.2 : note d'actualisation de l'étude écologique ANNEXE 7.3 : note d'actualisation de l'étude de dangers

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Amiens le, 19/08/2020

Signature